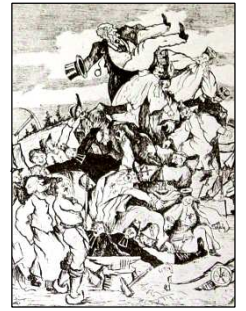




Salut Public !



< La pyramide sociale a le peuple à sa base et le capitalisme au sommet...

Pour changer, il suffit que le peuple cesse de l'étayer ! >

IL Y A 140 ANS

LA COMMUNE DE PARIS



Du 18 mars au 28 mai 1871, les Parisiens, assiégés par l'armée Prussienne et affamés par elle et le gouvernement Versaillais d'Adolphe Thiers, humiliés par le défilé des armées Prussiennes dans Paris, se révoltaient dans un soulèvement démocratique et populaire qui prit le nom de « **Commune de Paris** ». Comme ils se nommèrent eux-mêmes les

« **Communeux** », délaissant le terme péjoratif de « **Communards** », par respect pour eux et en leur mémoire, nous les appelleront les « **Communeux** » tout au long de cet article. La force et la faiblesse de la Commune de Paris, qui ne dura que 72 jours, est de ne pas avoir eu de leader charismatique, preuve que ce soulèvement était

totallement populaire. Si on se rappelle de manière parfois anecdotique de la « **Commune de Paris** », on se souvient mal de tel ou tel personnage marquant de cet événement.

La Commune de Paris gouverna dans le désordre, oscillant sans cesse entre la dictature et l'anarchie. Les responsables des

diverses commissions chargées des services ministériels changèrent à plusieurs reprises, en ce qui concerne particulièrement les affaires militaires. Comme la situation s'aggravait, les « jacobins » de la Commune firent voter, par 45 voix contre 23, la formation d'un Comité de salut public, dont l'intervention dans les affaires de la guerre fut particulièrement malheureuse. Renouvelé, avec l'appui de la minorité cette fois, après la démission du délégué à la guerre Rossel, le nouveau Comité de salut public prit quelques mesures salutaires, mais trop tardives. La lutte entre majorité et minorité, les rivalités de personnes minaient la Commune de l'intérieur ; à l'extérieur, l'ingérence continuelle du Comité central de la garde nationale dans les affaires militaires paralysait son pouvoir. La prolifération anarchique de comités divers, qui soutenaient la révolution, l'affaiblissait en même temps, en particulier en ce qui concerne la défense de la Commune. La Commune se méfiait des militaires qu'elle avait délégués à la guerre : de l'aventurier Cluseret aussi bien que du généreux Rossel. Les gardes nationaux les plus ardents étaient des combattants révolutionnaires, qui répugnaient à une discipline nécessaire. Enfin, des tentatives de conciliation de la part de l'Union des chambres syndicales, de l'Union républicaine des droits de Paris, des députés de Paris, des membres de la franc-maçonnerie,

alors qu'il ne pouvait y avoir de conciliation entre la Commune et Versailles, n'eurent pour effet que d'amoindrir la résistance de Paris.



La Commune de Paris trouve sa source dans un élan républicain se référant à la Première République et au gouvernement révolutionnaire de la Commune de Paris (1792), ainsi qu'à l'insurrection populaire de juin 1848 sous la Deuxième République, qui avait été réprimée de façon sanglante par le gouvernement instauré par la Révolution de février 1848.

En juillet 1870, Napoléon III entreprend une guerre mal préparée contre la Prusse, qui le conduit rapidement à la défaite. Le 4 septembre 1870, à la suite d'une journée d'émeute parisienne, l'Empire est renversé, et un Gouvernement de la Défense nationale s'installe à l'Hôtel de ville de Paris pour poursuivre la guerre contre les États allemands, dont les troupes occupent la partie nord du pays. Paris est assiégé et connaît une grave famine au cours de l'hiver 1870-71. Les Français, humiliés, apprennent que l'Empire Allemand a été proclamé dans la Galerie des Glaces du Château de Versailles le 18 janvier 1871.

Les élections du 8 février, organisées dans la précipitation pour signer au plus vite l'armistice, envoient une forte proportion de monarchistes, candidats des listes « pour la paix », à l'Assemblée nationale. La plus grande partie des élus de Paris sont des républicains, des listes « **pour la guerre** », souvent extrémistes. En effet, le peuple parisien pense s'être correctement défendu, et ne se considère pas comme vaincu. Il existe un fossé grandissant entre les provinces et la capitale, confinant parfois à l'exaspération, la guerre ayant été déclenchée en grande partie sous la pression de la rue parisienne.

La guerre de 1870 a profondément marqué la capitale qui a subi un siège très dur et dont la population a souffert de la faim. L'armistice paraît insupportable aux Parisiens qui ont résisté à l'ennemi pendant près de quatre mois et contestaient l'armistice de janvier 1871.

L'attitude de l'Assemblée, royaliste et pacifiste contribue à l'exacerbation des esprits. Le 10 mars 1871, elle transfère son siège de Paris à Versailles, parce qu'elle voit dans Paris "**le chef-lieu de la révolution organisée, la capitale de l'idée révolutionnaire**".

Le droit de grève, qui a été accordé en 1864, a été très utilisé dans les dernières années du Second Empire. À l'occasion des

élections législatives de février 1864, des ouvriers publient le manifeste des Soixante, qui réclame la liberté du travail, l'accès au crédit et la solidarité. Depuis septembre 1864, il existe une Internationale ouvrière, qui a des représentants à Paris.

Les classes populaires parisiennes craignent de se voir une nouvelle fois frustrées des bénéfices de « leur » révolution de septembre 1870 (renversement du Second Empire). Déjà, après les journées révolutionnaires parisiennes de juillet 1830 et après celles de février 1848, et les élections de mai 1848, les classes aisées avaient confisqué le pouvoir politique à leur profit, en installant la monarchie de Juillet et le Second Empire. En 1871, les Parisiens sont méfiants envers l'assemblée nouvellement élue en février 1871, où les deux tiers des députés sont des monarchistes de diverses tendances ou des bonapartistes.

Adolphe Thiers avait commandé la construction des fortifications qui entouraient Paris alors qu'il était ministre de Louis-Philippe. Il avait conçu cette enceinte pour défendre la ville contre des ennemis, mais avait aussi déjà calculé à l'époque que, pour mettre un terme aux insurrections populaires, il suffisait d'enfermer les insurgés dans la ville, puis de les réprimer.

Le 17 mars 1871, Thiers et son gouvernement, évaluant mal l'état d'esprit des Parisiens,

envoient la troupe sous le commandement du général Vinoy au cours de la nuit s'emparer des canons de la butte Montmartre (mais sans les chevaux pour tracter les canons ce qui leur fera perdre un temps considérable, les empêchant de prendre les canons).

Quand le gouvernement décide de désarmer les Parisiens, ceux-ci se sentent directement menacés. Il s'agit de soustraire aux Parisiens les 227 canons entreposés à Belleville et à Montmartre. Les Parisiens considèrent ces canons comme leur propriété, qu'ils ont eux-mêmes financés par la souscription lors de la guerre contre la Prusse. Cependant, les Parisiens disposent de près de 500 000 fusils et ne se laissent pas confisquer leurs canons. Echec cuisant pour Thiers !

Les élections sont organisées le 26 mars pour désigner les 92 membres du Conseil de la Commune. Compte tenu des départs de Parisiens avant et après le siège de Paris par les Prussiens, et de ceux qui suivent Thiers à Versailles (100 000 selon les dires de Thiers) les abstentions sont d'environ 25 pour cent, taux normal pour l'époque. L'élection d'une vingtaine de candidats « modérés », représentant les classes aisées, montre que les élections furent relativement libres. Les arrondissements de l'est et du nord (XVIII^e, XIX^e, XX^e, X^e, XI^e), le XII^e et le XIII^e dans le sud ont voté massivement pour

les candidats fédérés. Les I^{er}, II^e, VIII^e, IX^e et XVI^e ont quant à eux voté massivement pour les candidats présentés par les maires du Parti de l'Ordre (environ 40 000 voix) et les abstentions y ont été très importantes. En réalité, 70 siègeront, du fait de la démission rapide d'élus modérés et de l'impossibilité pour certains d'être à Paris (par exemple Blanqui) et des doubles élections. Le Conseil est représentatif des classes populaires et de la petite bourgeoisie parisienne. On y trouve 25 ouvriers, 12 artisans, 4 employés, 6 commerçants, 3 avocats, 3 médecins, 1 pharmacien, 1 vétérinaire, 1 ingénieur, 1 architecte, 2 artistes peintres, 12 journalistes.



Toutes les tendances politiques républicaines et socialistes sont représentées jusqu'aux anarchistes. Parmi la vingtaine de « jacobins », admirateurs de la Révolution de 1789 et plutôt centralisateurs, on trouve Charles Delescluze, Félix Pyat, Charles Ferdinand Gambon, Paschal Grousset... À peine plus nombreux, les « radicaux », partisans de l'autonomie municipale et d'une république démocratique et sociale, tels Arthur Arnould, Charles Amouroux, Victor Clément, Jules

Bergeret, etc. On compte une dizaine de « blanquistes », adeptes de l'insurrection avant-gardistes, comme Jean-Baptiste Chardon, Émile Eudes, Théophile Ferré, Raoul Rigault, Gabriel Ranvier...

Quelques « proudhoniens », partisans de réformes sociales, siègent : Léo Fränkel, Benoît Malon, Eugène Varlin... Enfin, des « indépendants » ont été élus, tels Jules Vallès et Gustave Courbet...

Rapidement, le Conseil de la Commune se divise en « majorité » et « minorité » :

- Les majoritaires sont les « jacobins », les « blanquistes » et les « indépendants ». Pour eux, le politique l'emporte sur le social. Se voulant les continuateurs de l'action des Montagnards de 1793, ils ne sont pas hostiles aux mesures centralisatrices, voire autoritaires ; cependant, ils voteront toutes les mesures sociales de la Commune. Ce sont eux qui imposeront la création du Comité de Salut public le 1^{er} mai par 45 voix contre 23.
- Les minoritaires sont les « radicaux » et les « internationalistes » proudhoniens ; ils s'attachent à promouvoir des mesures sociales et anti-autoritaires, ils sont les partisans de la République sociale.

Ces tendances se cristalliseront le 28 avril, lorsque les majoritaires

imposent la création d'un Comité de Salut public, organisme que les minoritaires refusent car il leur semble contraire à l'aspiration démocratique et autonomiste de la Commune.

À côté de ces personnalités, il ne faut pas oublier l'extraordinaire effervescence politique que manifestent les classes populaires de Paris. La tension politique est maintenue par les élections à répétition, le 26 mars pour le Conseil de la Commune, et le 16 avril pour des élections complémentaires prouvant ainsi la grande démocratie voulue par les « Communeux »

La vie politique

Les cérémonies officielles permettent aussi les rassemblements : l'installation du Conseil de la Commune à l'hôtel de ville le 28 mars, les obsèques du socialiste Pierre Leroux à la mi-avril, la destruction de l'hôtel particulier de Thiers, la démolition de la Colonne Vendôme le 16 mai initiée par le peintre Gustave Courbet. Mais, surtout, la population peut se retrouver dans de nombreux clubs pour y discuter de la situation, proposer des solutions voire faire pression sur les élus ou aider l'administration communale. Réunis dans les lieux les plus divers, ils permettent à des orateurs réguliers ou occasionnels de faire entendre les aspirations de la population, en particulier la mise sur pied d'un nouvel ordre social favorable aux classes populaires (comme le Club de la Révolution,

animé par Louise Michel). Si ces clubs sont nombreux dans les quartiers centraux (I^{er}, II^e, III^e, IV^e, V^e et VI^e arrondissements), les quartiers chics de l'ouest parisien n'en comptent aucun (VII^e, VIII^e et XVI^e). Les clubs se fédérèrent le 7 mai afin d'avoir des contacts plus efficaces avec le Conseil de la Commune.

S'ajoutant aux titres déjà existants, plus de 70 journaux sont créés pendant les 70 jours de la Commune. Mais la liberté de la presse est restreinte dès le 18 avril, et, le 18 mai, le Comité de Salut public interdit les journaux favorables au gouvernement Thiers.

La Commune va administrer Paris jusqu'au 20 mai. Son action législative est considérable, de nombreuses mesures sont prises et appliquées à Paris pendant les 72 jours qu'elle dura. La plupart furent abolies après la destruction de la Commune. Des mesures d'avant-garde sont décrétées que la République n'a reprises que plusieurs décennies plus tard.

Le Conseil de la Commune, commence par régler les questions qui sont à l'origine du soulèvement du 18 mars. Le 29 mars, un décret remet les loyers non payés d'octobre 1870 à avril 1871 ; la vente des objets déposés au Mont-de-Piété est suspendue. Le 12 avril, les poursuites concernant les échéances non payées sont suspendues, le 16 avril un délai de trois ans est accordé pour régler les dettes et

les échéances. Le 6 mai, le dégageement gratuit des dépôts, faits au Mont-de-Piété, inférieurs à 20 francs (décret du 6 mai 1871, J.O. du 7 mai) est permis. La solidarité est également organisée. Une pension est versée aux blessés, aux veuves (600 francs) et aux orphelins (365 francs) des gardes nationaux tués au combat (8 et 10 avril). Le 25 avril un décret réquisitionne les logements vacants au profit des sinistrés des bombardements allemands et versaillais. Des orphelinats sont créés avec l'aide en fourniture des familles parisiennes. La question du ravitaillement est moins cruciale que pendant le siège hivernal de Paris par les Prussiens. Sauf le pain qui est taxé, les autres aliments se trouvent suffisamment grâce aux stocks accumulés après le siège, aux arrivages des terres agricoles et jardins compris entre les fortifications et les lignes allemandes. Pourtant, par sa circulaire du 21 avril, le gouvernement Thiers impose le blocus ferroviaire de la capitale. Des ventes publiques de pommes de terre, des boucheries municipales sont créées (22 avril) pour alléger le budget des familles (à l'époque essentiellement constitué du poste alimentation). Des cantines municipales, des distributions de repas (comme les Marmites de Varlin) fonctionnent, des bons de pain sont distribués.

La Commune prend quelques mesures symboliques : le drapeau rouge est adopté le 28

mars, et le calendrier républicain (an 79 de la République) est de nouveau en vigueur. La destruction de la colonne Vendôme, considérée comme le symbole du despotisme impérial, est décrétée le 12 avril et réalisée le 16 mai. La confiscation des biens de Thiers et la destruction de son hôtel particulier à Paris sont décidées (Thiers se fera rembourser plus d'un million de francs).

La démocratie citoyenne

L'appel du 22 mars énonce que **"les membres de l'assemblée municipale, sans cesse contrôlés, surveillés, discutés par l'opinion, sont révocables, comptables et responsables"** et leur mandat est impératif. C'est la consécration du gouvernement du peuple, par le peuple et pour le peuple : une démocratie directe reposant sur une citoyenneté active. Cf. Constitution de 1793 dans laquelle le droit à l'insurrection est **"le plus sacré des droits et le plus imprescriptible des devoirs"**.

La Commune de Paris a été favorable aux étrangers : **"Considérant que le drapeau de la commune est celui de la République universelle ; considérant que toute cité a le droit de donner le titre de citoyen aux étrangers qui la servent..."**.

La liberté de la presse est réaffirmée le 19 mars par le Comité central de la garde nationale. Les journaux anticommunards continuent donc de paraître à Paris, et se

livrent à des attaques violentes contre le soulèvement et relaient les mots d'ordre politiques de Thiers. Aussi dès le 5 avril *Le Journal des Débats* et *La Liberté*, jugés versaillais sont interdits. Le 12 ce sera *Le Moniteur universel*. La presse versaillaise continuant ses attaques, le 9 avril, la Commission de Sûreté générale, rappelle que la "déclaration préalable" reste en vigueur pour la presse. Dès le 18 avril la Commune menace d'interdiction les journaux qui "sont favorables aux intérêts de l'armée ennemie" et qui continuent tout de même de paraître. C'est surtout en mai que la lutte contre la presse versaillaise prend de la vigueur, le 5 mai, 7 journaux sont supprimés, le 11 ce sont 5 autres journaux et le 18 mai, 9 autres. Néanmoins, les mêmes journaux interdits peuvent réapparaître quelques jours plus tard du fait de la totale liberté dans la fondation d'un journal. Il est bien évident que la presse parisienne procommunarde ne peut être diffusée en province du fait de la vigilance du gouvernement Thiers.

Fonctionnaires

La Commune doit faire face à l'absentéisme des fonctionnaires, qui pour une grande part sont partis à Versailles avec Adolphe Thiers ou qui restent chez eux comme ce dernier le leur ordonne. Il s'agit aussi de changer l'état d'esprit de ces agents publics recrutés sous le Second Empire. La Commune

décide l'élection au suffrage universel des fonctionnaires (y compris dans la justice et dans l'enseignement), le traitement maximum sera de 6 000 francs annuels (l'équivalent du salaire d'un ouvrier) (2 avril) et le cumul est interdit (4 mai). Les fonctionnaires ne doivent plus le serment politique et professionnel.

Conditions de travail

Le Conseil de la Commune, issu d'un mouvement populaire, se préoccupe d'améliorer la condition des prolétaires. La Commune entend réaliser l'aspiration du mouvement ouvrier français du XIX^e siècle : **"l'émancipation des travailleurs par les travailleurs eux-mêmes"** (*la Sociale*).

Le 20 avril, le travail de nuit dans les boulangeries est interdit, mais il faut lutter contre le travail clandestin par des saisies de marchandises et l'affichage de la sanction dans les boutiques. Le 16 avril, un décret réquisitionne les ateliers abandonnés par leurs propriétaires (assimilés à des déserteurs). Il prévoit de les remettre à des coopératives ouvrières après indemnisation du propriétaire : deux ateliers fonctionneront ainsi pour la fabrication d'armes (la journée de travail y est de 10 heures et l'encadrement est élu par les salariés). Pour lutter contre une pratique patronale très répandue, la Commune interdit les amendes et retenues sur salaires dans les administrations publiques et les entreprises

privées (28 avril). Pour lutter contre le sous salariat dans les appels d'offres concernant les marchés publics, un cahier des charges avec indication du salaire minimum est créé. Les bureaux de placement de la main d'œuvre, entreprises privées très florissantes sous l'Empire, monopoles agissant bien souvent comme des **"négriers"**, sont supprimés et remplacés par des bureaux municipaux (20 avril).

La Commune annonce les prémices de l'autogestion. Dans les entreprises, un conseil de direction est élu tous les 15 jours par l'atelier et un ouvrier est chargé de transmettre les réclamations.

Justice

La plupart des professionnels de la justice ayant disparu, il faut pourvoir à tous les postes (il n'y a plus que deux notaires en activité dans Paris). Il y a beaucoup de projets mais faute de temps peu seront mis en application. Les enfants légitimés sont considérés comme reconnus de droit. Le mariage libre par consentement mutuel est décidé (16 ans minimum pour les femmes, 18 ans pour les hommes); les actes notariaux (donation, testament, contrat de mariage) sont gratuits. Pour tempérer l'activité répressive de Rigault (à la Sûreté générale) il est décidé une sorte d'habeas corpus : les suspects arrêtés par le Comité central de la Garde nationale ou la Sûreté, doivent avoir une instruction immédiate de leur affaire (8 avril); les perquisitions et les

réquisitions sans mandat sont interdites (14 avril); il est obligatoire d'inscrire le motif de l'arrestation sur les registres d'écrous (18 avril); une inspection des prisons est créée (23 avril).

Enseignement

Dans l'enseignement, le personnel de l'administration centrale est réfugié à Versailles, les écoles privées congréganistes, nombreuses car favorisées par la loi Falloux de 1850, sont vidées de leurs élèves depuis le décret du 2 avril « séparant l'Église de l'État ». Les professeurs du secondaire et du supérieur, assez peu favorables à la Commune, ont déserté lycées et facultés. Édouard Vaillant, chargé de ce secteur, prévoit une réforme qui vise à l'uniformisation de la formation primaire et professionnelle. Deux écoles professionnelles, une de garçons et une de filles, sont ouvertes. L'enseignement est laïcisé : l'enseignement confessionnel est interdit, les signes religieux chrétiens sont enlevés des salles de classe. Une commission exclusivement composée de femmes est formée le 21 mai pour réfléchir sur l'enseignement des filles. Quelques municipalités d'arrondissement, celle du XX^e en particulier, qui ont alors la responsabilité financière de l'enseignement primaire, rendent l'école gratuite et laïque. Notons que le personnel enseignant, qui est à la charge des municipalités, reçoit une rémunération de 1 500

francs annuels pour les aides-instituteurs et 2 000 pour les directeurs, avec égalité de traitement entre les hommes et les femmes.

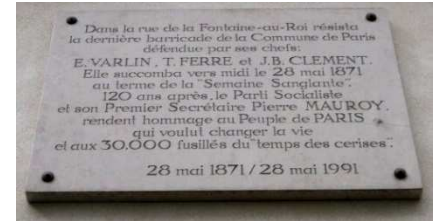
Cultes

Dans le domaine des cultes, la Commune rompt avec le Concordat de 1802 qui faisait du catholicisme « la religion de la majorité des Français » et des membres du clergé des fonctionnaires. À la fin de l'Empire, les classes populaires parisiennes sont assez hostiles au catholicisme, trop lié au régime impérial et aux conservateurs (notamment en la personne de l'impératrice Eugénie). L'anticléricalisme a été revigoré par la propagande blanquiste, très athée, et par l'attitude du pape Pie IX face à l'unification de l'Italie. Le 2 avril, la Commune décrète la séparation de l'Église (catholique) et de l'État, la suppression du budget des cultes, la sécularisation des biens des congrégations religieuses. L'archevêque de Paris, Georges Darboy, est arrêté comme otage le 2 avril. La demande d'échange avec Auguste Blanqui, détenu par le gouvernement Thiers, est repoussée le 12 avril puis le 14 mai par Adolphe Thiers. Le prélat est exécuté par les Communeux avec quatre autres ecclésiastiques en représailles de l'avance des troupes versaillaises.

Une grande partie de l'action de la Commune fut de lutter contre l'offensive menée par les troupes du gouvernement de Thiers : les « Versaillais ».

Comme le prouve la correspondance télégraphique qu'il entretient avec Jules Favre qui négocie la paix avec les Prussiens, Thiers bénéficie de l'appui du chancelier allemand Bismarck. Il s'agit en effet de mettre au plus tôt fin aux hostilités entre la France et l'Allemagne, une des conditions étant le désarmement de Paris. Alors que la convention d'armistice n'autorise que 40 000 soldats français en région parisienne, Bismarck libère rapidement près de 60 000 prisonniers de guerre qui peuvent s'adjoindre aux 12 000 soldats dont dispose Thiers. Le 1^{er} avril, Thiers avoue à l'Assemblée nationale qu'il met sur pieds « une des plus belles armées que la France ait possédée ». Les « Versaillais » seront 130 000 au début de la Semaine sanglante. Ces soldats d'une armée de métier (service de 7 ans) sont surtout issus du milieu paysan. Les conseils de révision écartent la plupart des jeunes gens des villes pour « déficience physique », en raison des conditions de travail que l'industrie de l'époque impose aux jeunes ouvriers, malgré la loi de 1841 sur le travail des enfants. Ils sont commandés par le vaincu de Sedan, le maréchal de Mac Mahon. En « banlieue » nord et est de Paris, qu'ils contrôlent, les Prussiens laissent passer les troupes versaillaises qui veulent contourner Paris. De plus, les Prussiens, par convention avec le gouvernement Thiers, occupent le Chemin de fer du Nord, établissent un barrage de

troupes de la Marne à Montreuil et massent 80 canons et 5000 soldats près de la Porte et du fort de Vincennes (tenus par les fédérés de la Commune) bloquant ainsi la sortie par l'est de la capitale.



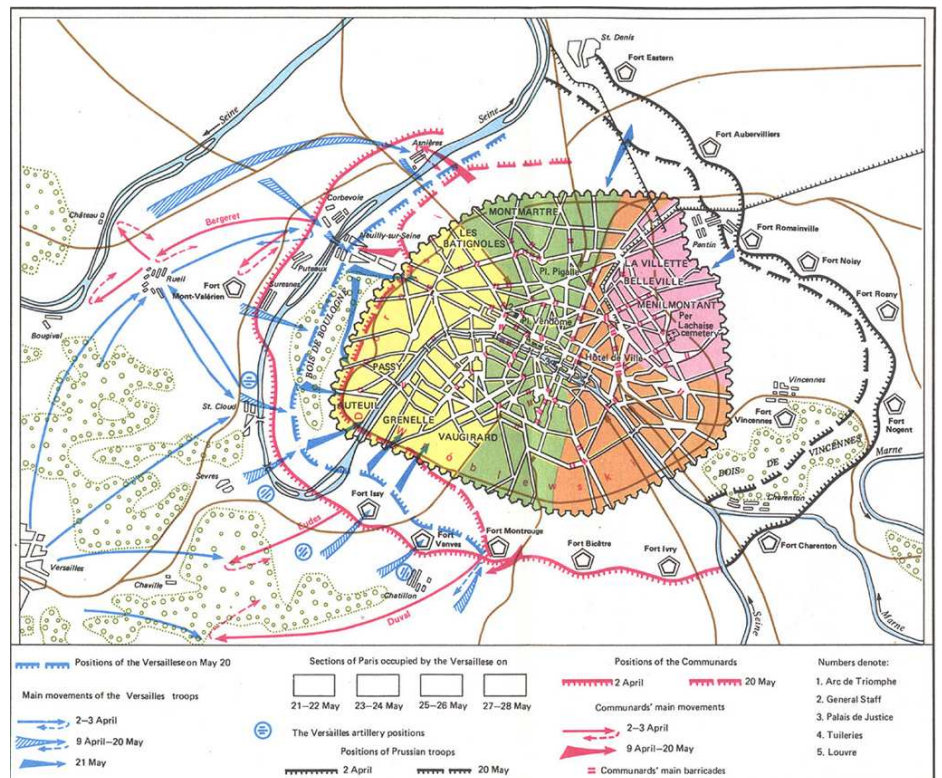
Face à cette armée nombreuse, expérimentée et bien armée, la Commune dispose des hommes de la Garde nationale. Depuis la Restauration, tous les hommes de 25 à 50 ans pourvus de leurs droits politiques en font partie. Les armes sont fournies par l'État, mais l'habillement reste à la charge du garde. À Paris, le recrutement se fait par arrondissement. Dans les limites communales, le service est gratuit, mais le garde reçoit une solde s'il sert au-delà. Sous le Second Empire, tous les hommes mariés de 25 à 50 ans sont enrôlés. Le 12 août 1870, le gouvernement réorganise 60 bataillons. Les quartiers bourgeois de Paris (l'ouest et le centre de la capitale) en fournissent plus des trois quarts. Début septembre le gouvernement de la Défense nationale en crée 60 autres, fin septembre il y a 254 bataillons. Les nouvelles créations sont aux trois quarts issues des quartiers populaires de l'Est parisien (X^e, XI^e, XVIII^e, XIX^e et XX^e arrondissements). On peut y voir l'influence du siège de Paris par

les Prussiens qui ranime la fibre patriotique des Parisiens, mais aussi l'espoir de toucher la solde, devenue le seul revenu des familles ouvrières touchées par le chômage consécutif au blocus de Paris par les Prussiens. Au cours du siège, le manque d'entraînement de ces bataillons eut des résultats désastreux sur leur performance militaire, qui fut assez médiocre. L'attitude volontiers frondeuse de ces bataillons — qui refusèrent catégoriquement de se porter sur Sedan — ne leur rallia pas exactement les autres unités françaises.

Le 5 avril, la Commune décrète la mobilisation comme volontaires des jeunes gens de 17 à 19 ans et en service obligatoire des célibataires et hommes mariés de 19 à 40 ans. Ces hommes n'ont pratiquement pas d'expérience militaire et s'ils sont animés d'une ardeur républicaine, sont assez réticents à la discipline et souffrent, malgré quelques exceptions remarquables (Dombrowski, Louis Rossel), d'une insuffisance du commandement (les officiers sont élus plus sur leurs convictions que sur leurs capacités à diriger des soldats). En théorie, la Commune dispose de près de 194 000 hommes de troupe, sous-officiers et officiers (nombre publié par le *Journal officiel de la Commune* le 6 mai). En fait, les combattants sont moins nombreux. Les estimations vont de 10 000 (Camille Pelletan) à 41 500 (Cluseret, délégué à la Guerre, le 5 avril). On peut les

estimer à 25-30 000 début avril et moitié moins à la mi-mai. L'hémorragie peut s'expliquer par le fait que beaucoup d'inscrits ne le sont que pour la solde et restèrent spectateurs pendant les combats ; sans compter ceux qui périrent dans les opérations militaires contre les troupes versaillaises.

Flourens, Eudes et Duval, une contre-offensive en direction de Versailles, elle se solde par un échec à Rueil et à Châtillon. Gustave Flourens est assassiné par un officier de gendarmerie à Rueil, et Duval fusillé avec son état-major le 4, sans procès, sur ordre du général Vinoy. Le même jour, Gustave Cluseret est



Les « Versaillais » passent à l'attaque les premiers. Le 2 avril, ils occupent le fort du Mont-Valérien, où les fédérés de la Commune ont négligé de s'installer, avantage considérable, puisque cette position domine toute la proche banlieue ouest de Paris. Le 30 mars, le général Gaston de Galliffet, déloge les fédérés du rond-point de Courbevoie et, le 2 avril, les « Versaillais » s'emparent de Courbevoie et Puteaux, alors que les fédérés se replient vers Neuilly. Le 3 avril, la Commune lance, sous les ordres de

nommé délégué à la Guerre de la Commune. En réponse aux actes des Versaillais, la Commune vote, le 5 avril, le décret des otages (3 otages fusillés pour un communard exécuté), qui ne sera mis en application que pendant la Semaine sanglante, fin mai. Pendant trois semaines environ, les combats sont sporadiques mais les bombardements sont intensifs, en particulier sur Neuilly qui, le 25, bénéficie d'une suspension d'armes pour permettre l'évacuation de la population. Cette période permet

à l'armée versaillaise de se renforcer.

Le 26 avril, au soir, le village des Moulinaux est occupé par les « Versaillais » qui, le 29, menacent le fort d'Issy (où des ordres contradictoires ont entraîné un début d'évacuation). Le 1^{er} mai, Louis Rossel est nommé Délégué à la Guerre en remplacement de Cluseret qui a été révoqué. Le 4 mai, les « Versaillais », certainement aidés par une trahison (qui sera le prétexte de l'arrestation des dominicains d'Arcueil), enlèvent la redoute du Moulin-Saquet, où ils se livrent à des atrocités. Le 5, ils s'emparent du village de Clamart. Le 8, l'enceinte fortifiée de Paris est violemment bombardée de Grenelle à Passy, tandis que le 9, le fort d'Issy est pris par les « Versaillais ». C'est le 8 mai que le gouvernement Thiers adresse un ultimatum aux Parisiens qui sont sommés de capituler. Le 10 mai, Charles Delescluze remplace Louis Rossel démissionnaire comme délégué à la Guerre. Le 13 mai, les « Versaillais » occupent le fort de Vanves mais sont stoppés par l'artillerie de remparts de la Commune. Le 17 mai, la cartoucherie de l'avenue Rapp explose dans des circonstances peu claires. On parlera de sabotage, mais il s'agissait d'une poudrerie dans laquelle on faisait des travaux de soudure...

Le 20 mai, Jules Ducatel présent au bastion n° 24, permet aux « Versaillais » de pénétrer dans Paris par la Porte de Saint-Cloud. Commence alors la Semaine

sanglante. Jules Ducatel, piqueur des Ponts-et-Chaussées qui n'est pas favorable à la Commune, est arrêté par les fédérés. Il allait être fusillé devant l'école militaire quand il fut sauvé par l'arrivée de l'armée régulière. Son acte initial a conduit le directeur du Figaro, Henri de Villemessant, à faire dans son journal une souscription publique qui rapporta 125 000 Francs Or à Jules Ducatel.

La Commune fut finalement vaincue durant la **Semaine sanglante**, qui débuta avec l'entrée des troupes versaillaises dans Paris le 21 mai pour s'achever par les derniers combats au cimetière du Père-Lachaise le 28 mai. Les témoins mentionnent tous de nombreuses exécutions sommaires de la part des troupes versaillaises. On évoque, selon les sources, de 10 000 à 17 000 victimes (P. O. Lissagaray dans *Histoire de la Commune de 1871* avance le chiffre de 30 000). En contrepartie, les fédérés furent accusés d'avoir détruit une partie de Paris en incendiant de nombreux immeubles et en particulier plusieurs monuments publics historiques : le Palais des Tuileries, symbole du pouvoir royal et impérial, le Palais de Justice dont la Sainte-Chapelle échappa aux flammes, le Palais de la Légion d'honneur, le Palais d'Orsay où siégeait la Cour des Comptes, l'Hôtel de Ville, le Mobilier National. Si l'on peut les accuser d'avoir incendiés ces édifices (grâce au « pétroleuses ») pour leur défense pendant la semaine

sanglante, ils ne les détruisent pas. Tous ces bâtiments sont encore debouts aujourd'hui après une rénovation, sauf les Tuileries, qui ont été détruites ultérieurement pour d'autres raisons...



Le Louvre échappa à la destruction grâce à l'intervention d'un colonel de l'armée de Versailles qui ordonna aux soldats sous ses ordres d'intervenir pour empêcher que le feu au palais des Tuileries ne se communique au musée. La bibliothèque de l'Hôtel de Ville et la totalité des archives de Paris furent anéanties durant ces incendies, ainsi que tout l'état civil parisien (un exemplaire existait au Palais de Justice, l'autre à l'Hôtel de Ville qui furent tous deux la proie des flammes).

La plus grande partie des archives de la police fut également détruite par le feu. D'autres richesses culturelles connurent le même sort, ainsi par exemple la maison de Prosper Mérimée rue de Lille, qui brûla avec tous ses livres, souvenirs, correspondances et manuscrits. Il

est cependant nécessaire de rappeler que les bombardements incessants des troupes régulières françaises furent aussi responsables de nombreux incendies. Les tirs de l'artillerie versaillaise furent la cause de nombreuses destructions, notamment dans tout l'ouest parisien. Le ministère des Finances, rue de Rivoli, fut la proie des flammes. Des combats de rue farouches occasionnèrent à la capitale des dégâts gigantesques qu'il fut aisé, après coup, d'attribuer aux seuls fédérés vaincus.

Dans le même temps, les communaux exécutèrent 47 otages. La plupart étaient des religieux. Le plus célèbre d'entre eux, l'archevêque de Paris M^{gr} Georges Darboy, fut arrêté le 4 avril 1871 avec quatre autres, sur l'ordre de la Commune de Paris qui agissait en vertu du « décret des otages » du 2 prairial An 79. Il fut enfermé à la prison de Mazas et exécuté à la Roquette suite à l'attaque des « Versaillais » le 24 mai. Il faut ajouter à cette exécution celle des dominicains d'Arcueil et des jésuites de la rue Haxo.

La répression contre les communaux fut impitoyable : il y eut beaucoup d'exécutions sans jugement, par exemple d'ouvriers dont les mains portaient ou semblaient porter des traces de poudre révélant l'emploi récent d'armes à feu. Le total serait de 20 000 ouvriers fusillés sans jugement. Les tribunaux de leur côté

prononcèrent 10 137 condamnations : 93 à mort, 251 aux travaux forcés, 4 586 à la déportation (en particulier en Nouvelle-Calédonie), le reste à des peines de prison variables. Seuls 23 condamnés à mort furent exécutés. Les lois d'amnistie n'intervinrent qu'en 1880. Longtemps encore après ces événements, la gauche resta hostile au général Gaston de Galliffet, surnommé pour son zèle répressif « **le boucher de la Commune** ». Seul l'écrivain Albert de Mun s'éleva contre la violence de la répression.



Le 26 mai, la résistance est à son comble, tandis que les exécutions sommaires par les versaillais se multiplient à mesure qu'ils avancent dans Paris. Le 27 mai, c'est le massacre des fédérés au milieu des tombes du Père-Lachaise. Cependant, le 28, Ferré, Varlin, Gambon se battent encore au cœur du Paris populaire, entre la rue du Faubourg-du-Temple et le boulevard de Belleville. À une heure, la dernière barricade tombe. Le lendemain, le fort de Vincennes capitule et ses neuf officiers sont fusillés sur-le-champ.

Un fleuve de sang

Les jours suivants, les cours martiales continuèrent à condamner à mort. Il suffisait qu'une femme fût pauvre et mal vêtue pour être exécutée comme « pétroleuse ». La Seine était devenue un fleuve de sang. Le 9 juin, Paris-Journal écrivait encore : « C'est au bois de Boulogne que seront exécutés à l'avenir les gens condamnés à la peine de mort par la cour martiale. Toutes les fois que le nombre des condamnés dépassera dix hommes, on remplacera par une mitrailleuse le peloton d'exécution. » L'« armée de l'ordre » avait perdu 877 hommes depuis le début d'avril. Mais on ne sait exactement combien d'hommes, de femmes et d'enfants furent massacrés au cours des combats ou sur l'ordre des cours martiales. On peut sans doute avancer le chiffre de trente mille victimes. À Versailles, on avait entassé plus de trente-huit mille prisonniers. On en envoya aussi dans des forts et sur des pontons. Beaucoup moururent de mauvais traitements. Pour juger les vaincus de la Commune, quatre conseils de guerre fonctionnèrent jusqu'en 1874. Il y eut 10 042 condamnations et 3 761 condamnations par contumace. Ferré, Rossel se montrèrent devant les conseils de guerre à la hauteur de leur destin. Ils furent condamnés à mort et fusillés. Le plus grand nombre fut déporté en Nouvelle-Calédonie ou en Guyane. D'autres réussirent à gagner la Belgique, la Suisse et l'Angleterre. L'amnistie,

votée en 1880, ramena en France les derniers survivants.

À l'emplacement du point de départ du soulèvement communal parisien, la basilique du Sacré-Cœur de Montmartre fut construite par l'Église et l'État pour, entre autres, « **expier les crimes des fédérés** ». Sa construction débuta en 1873.

Considérée par eux comme le premier pouvoir révolutionnaire prolétarien, la Commune de Paris a depuis été revendiquée comme modèle — mais avec des points de vue différents — par la gauche, l'extrême gauche et les anarchistes ; elle inspira de nombreux mouvements révolutionnaires qui en tirèrent des leçons leur permettant d'entreprendre d'autres révolutions (la révolution russe et les conseils (soviets), la révolution espagnole et les collectivités, etc.).



Les leçons de la Commune

Certes, la Commune a commis des fautes. Elle n'a pu ni organiser sa défense, ni lier son action à celle de la province et de la paysannerie. Sans doute les conditions économiques n'étaient-elles pas mûres encore pour instaurer sur des bases socialistes la nouvelle société

qu'elle entrevoyait. Mais, par les décisions prises pour l'organisation du travail (suppression du travail de nuit pour les ouvriers boulangers, suppression des amendes et retenues sur les salaires, réouverture et gestion des ateliers par des coopératives ouvrières) et par diverses mesures sociales, la Commune a tracé la voie à une société qui ne serait plus gérée au profit du capitalisme, dans l'intérêt de la bourgeoisie, mais qui déboucherait sur le socialisme. C'est donc à partir de faits très réels que Karl Marx, le premier, a pu écrire : « **Le Paris ouvrier, avec sa Commune, sera célébré à jamais comme le glorieux fourrier d'une société nouvelle. Ses martyrs seront enclos dans le grand cœur de la classe ouvrière.** »

Il donna le nom de communiste (cf. « **Le Manifeste du Parti Communiste** » de Karl Marx) à la société à laquelle il aspirait et au parti pour y parvenir en mémoire à la Commune de Paris et au « **Communeux** ». Cependant, la Commune fut en majorité un gouvernement de petits bourgeois et l'on ne saurait y trouver en germe l'idée de la dictature du prolétariat, ni même l'organisation d'un parti directeur de la classe ouvrière. Anarchistes, communistes, socialistes de diverses obédiences peuvent donc à la fois se réclamer de son expérience et en dégager, par-delà l'histoire et sans la fausser, la force élémentaire d'un mythe révolutionnaire et un espoir : celui d'une société sans classes, où régnerait la justice sociale.

Laurent Remise.



SALUT PUBLIC !

Numéro spécial n°1 du 18 mars au 28 mai 2011.

Ceci est un bulletin d'informations fondé et rédigé par Laurent Remise, 10 rue Sans Peur, 06130 Grasse.

Pour faire paraître un article dans « Salut Public ! » ou pour lui faire-part de vos réactions, écrivez-lui à : lremise@live.fr

Revenons aux grands principes de Jean-Jacques Rousseau qui guidèrent Maximilien Robespierre pour construire une véritable République démocratique, où le pouvoir (cratos) soit réellement au peuple (demos) et pas confisqué par des élites qui spolient la plèbe !



Aujourd'hui (1789) le tiers-état supporte le clergé et la noblesse.